

N° 110/2009 -	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

Indique à l'Assemblée :

Dans le cadre du Plan d'Action 2009 du Conseil Général, une aide au fonctionnement peut être allouée au Centre de Loisirs et Activités Péri Scolaires à raison de 3,05 € par jour et par enfant. Cette subvention calculée sur l'ensemble des journées x enfants effectuées permettra de participer aux dépenses pédagogiques et frais de fonctionnement.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Sollicite l'aide du Département.*
- *Autorise le Maire à fournir et signer tous documents à intervenir.*